

La logique dominante des publics scolaires

Offre de formation et environnement local

par Patrice Caro* et Bernard Hillau**

Malaré le caractère centralisé du système scolaire on observe de grandes disparités géographiques dans l'offre de formation en lien avec l'environnement sociodémographique. La relation au local est en effet une relation aux publics d'élèves et in fine à la composition socioprofessionnelle des familles de la zone. C'est à travers un filtre de « reproduction sociale » aue s'opère l'ajustement de la formation professionnelle aux besoins en qualifications.

S'il est un secteur de l'appareil d'État qui a longtemps conservé une image de fonctionnement centralisé, c'est bien celui de l'éducation et de la formation. L'État a en effet, depuis le siècle dernier, imposé avec les lois de Jules Ferry l'école obligatoire pour tous. Plus récemment, le développement de la scolarisation au-delà de l'âge de la scolarité obligatoire, que ce soit en formation générale, technologique ou professionnelle a répondu à des critères de démocratisation de l'enseignement selon une volonté centralisatrice et dans une perspective de planification nationale. Pourtant, de manière assez paradoxale, les disparités régionales en matière de scolarisation ont de tous temps été très fortes, en particulier entre régions du nord de la France et régions du sud, et ce bien avant que soient mises en place les mesures de décentralisation de la formation. Aujourd'hui encore, les structures de scolarisation des jeunes (poids des filières générales, techniques et professionnelles, poids de l'apprentissage, etc.) présentent des équilibres très différents d'une région à l'autre².

Comment se fait-il qu'une même directive nationale appliquée à l'ensemble du territoire laisse place à de tels particularismes locaux et régionaux ? Question corrélative : faut-il se féliciter de ces déclinaisons locales ou bien au contraire considérer qu'elles viennent perturber le fonctionnement normal d'un appareil administratif, vecteur d'application de la loi et donc censé s'adresser pareillement à tous et en tous lieux?

L'étude conduite ici montre qu'il y a véritablement adaptation des structures publiques de formation à l'environnement sociodémographique local.

* Patrice Caro, géographe, est maître de conférences à l'université de Franche-Comté, il a été auparavant ingénieur d'études au Cérea. Rattaché à l'Institut de recherche et d'analyse des dynamiques économiques et spaa l'institut de recnerche et a dinaisse des dynamiques et sportiales de Besançon, il travaille sur les rapports entre la relation formation-emploi et l'espace. Avec Thérèse Saint-Julien, il vient de publier le volume n° 3 de l'Atlas de France intitulé « Emplois et entreprises » et publié par le GIP Reclus et La Documentation française en février 1997.

** Bernard Hillau est directeur scientifique de l'Observatoire régional

des métiers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chargé d'études au Céreq entre 1992 et 1996, il a animé différents travaux et ouvrages collectifs sur les aspects régionaux de la relation formation-emploi : Portraits régionaux de l'emploi et de l'insertion des jeunes. En collaboration avec Y. Grelet et D. Martinelli, Document n° 95, Céreq, 1994. La décentralisation de la formation. Marché du travail, institutions, acteurs, Collection des Études n° 64. Cérea, 1993.

Collection des Études n° 64, Céreq, 1993.

1 Voir les travaux du Commissariat général du Plan en particulier à l'occasion de la préparation du Ve Plan (1967-1969).

² Voir en particulier (DEP, 1993; Céreq, DEP, DLC, 1993).

La combinaison d'une démarche statistique d'analyse typologique des zones d'emplois et d'études monographiques réalisées à partir d'enquêtes de terrain sur certaines de ces zones a permis de montrer d'une part quels étaient les contours de cette adaptation (analyses typologiques présentées en première partie de cet article) et quels en étaient les ressorts notamment en matière d'interactions sociales (jeux d'acteurs, procédures et réseaux, présentés en seconde partie).

La prise en compte de l'échelon local par le système de formation ne résulte pas d'un laisser-faire de l'appareil central qui serait lourd ou myope face aux micro-fluctuations du territoire et qui laisserait le champ totalement libre aux acteurs locaux. Elle relève au contraire d'une organisation interne complexe qui conjugue différents systèmes constitutifs: procédures de carte scolaire et d'affectation des élèves, système de répartition des compétences (missions « verticales » exercées par les différents corps de fonctionnaires), éthique partagée enfin (le « sens » du service public et la « mission » civique d'éducation) qui n'est pas sans importance dans l'intégration d'ensemble des missions verticales (Larceneux, 1997).

Cet arsenal juridique et professionnel extrêmement cohérent et uniforme sur l'ensemble du territoire autorise les acteurs à construire aux différents échelons territoriaux un compromis entre les particularités de l'environnement local et les objectifs centraux qui leur sont assignés. La régulation d'ensemble repose sur le jeu combiné des mises en concurrence des acteurs locaux (y compris des usagers du système) et des arbitrages centraux.

Si le désir de répondre à la demande de qualification des entreprises ou plus largement d'assurer la mission d'insertion des jeunes dévolue aux établissements scolaires est mis en avant par les acteurs de la formation, en particulier dans les procédures de transformation de la carte scolaire (création de sections d'enseignement professionnel), la logique dominante du système de formation public reste en réalité très largement une logique de gestion des flux et de recherche des « bons » viviers d'élèves. Elle se tourne plus fortement vers le « marché » de la formation et la géographie des familles que vers le marché du travail et la géographie de l'emploi.

Tel est un des paradoxes de cette étude, qui est de montrer que si l'appareil de formation professionnelle fonctionne en prise avec la variété du « local », il s'est largement développé selon une conception toute scolaire de cette variété, ce qui laisse, à de rares exceptions près, les partenaires extérieurs démunis face à un système éducatif dont le mode de fonctionnement leur reste quasiment étranger.

COHÉRENCES TERRITORIALES DE L'OFFRE DE FORMATION

LA TRILOGIE DES PÔLES SOCIOÉCONOMIQUES LOCAUX

Les analyses typologiques réalisées sur les zones d'emploi en France dans le cadre de l'étude du Céreq sur la régulation de l'offre locale de formation viennent à la fois confirmer, affiner et enrichir les constats déjà opérés sur l'hétérogénéité territoriale de la relation formation-emploi en France (Grelet, Hillau et Martinelli, 1994).

Confirmer car on y retrouve les grandes partitions interrégionales liées au poids de l'emploi sectoriel dans les régions : régions industrielles à fortes populations ouvrières du nord et de l'est de la France, régions rurales au tissu agricole et artisanal de l'Ouest et du Sud-Ouest, régions tertiaires du Sud-Est, de Paris et de ses environs.

Elles viennent ensuite les affiner car le constat opéré d'une dualité « centralité-périphérie » qui fait de l'Ilede-France une zone hégémonique sur le territoire national doit se décliner par régions vu l'importance déterminante de la hiérarchie urbaine dans celles-ci.

Elles viennent enrichir enfin les constats interrégionaux en montrant beaucoup mieux comment ces deux grandes dimensions structurantes du territoire que sont les équilibres sectoriels et la hiérarchie urbaine viennent se combiner pour ordonner les espaces locaux autour de trois grands pôles ou trois grands types de zones, noyau dur des différentes typologies de zones d'emplois réalisées sur des indicateurs socioéconomiques et auxquels correspond une structuration particulière de l'offre de formation.

Le poids de la hiérarchie urbaine

L'offre de formation dans son ensemble, en tant qu'elle est hiérarchisée par grands niveaux de formation, se détermine fortement sur un espace régional « maillé ». Importance déterminante de la hiérarchie urbaine dans les régions où :

- la capitale régionale à forte densité de population mais aussi avec un taux élevé d'emploi tertiaire et une sur-représentation de la catégorie des cadres est équipée des structures universitaires et de lycées au prestige national (palmarès des Classes préparatoires aux grandes écoles); - les villes secondaires ensuite, parfois préfectures de département disposent de lycées généraux auréolés d'un prestige ancien, de grands lycées techniques disposant de spécialités « rares » à recrutement régional ou national ;

- enfin des établissements de zones rurales éloignées apportent, avec les spécialités de formation les plus standards, les réponses « de proximité » à la demande des familles.

En réalité ce « modèle » est très théorique et chaque région a son schéma qui dépend de la présence d'un ou plusieurs grands pôles urbains (Lyon et Grenoble en Rhône-Alpes, Marseille et Nice en PACA), qui dépend aussi de la géographie générale de la région (en PACA : zones à forte densité du littoral, zones de plaine intérieure et zones très peu peuplées de montagne), qui dépend enfin et surtout d'une répartition de l'activité économique en « plaques » (industrielles, agricoles, tertiaires), répartition qui ne se coule pas dans le schéma concentrique de l'organisation administrative mais se conjugue à celle-ci dans une configuration complexe du territoire, spécifique à chaque région.

En région PACA les zones fortement urbanisées d'Aix-Marseille, de Nice et du littoral varois présentent des ressources éducatives très diversifiées, alors que les régions rurales de l'intérieur et plus encore les deux départements de montagne (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes) ont des ressources scolaires plus restreintes et plus dispersées du fait même de la faible densité de population et des barrières du relief. La notion « d'égalité des chances » dans l'accès à l'éducation se heurte ainsi à des conditions géographiques très inégales. Se pose d'ailleurs à nouveau fortement, dans cette région, la question du développement des internats dans les établissements techniques et professionnels du littoral qui ne peuvent pas toujours accueillir des élèves provenant des zones excentrées. A l'inverse, la logique des classes préparatoires et de l'accès aux études supérieures place les villes-métropoles en position d'attractivité pour les familles aisées ce qui conduit à accroître la polarisation scolaire du territoire régional.

Les trois France³ des zones d'emplois

Afin de mieux connaître l'environnement sociodémographique local de l'offre de formation initiale, il a été choisi d'analyser les disparités territoriales liées à la nature des emplois, à leur qualification, aux niveaux de diplôme des habitants et aux taux de scolarisation des jeunes à partir de données des recensements de population de 1982 et 1990 (tableau 1). Même si le découpage en 348 zones d'emploi n'est pas complètement satisfaisant (l'Ile-de-France constituant un seul et unique marché du travail), il permet d'étudier tout le territoire national avec une certaine fiabilité statistique, y compris les espaces intermédiaires entre les grandes villes.

Les données issues du recensement général de population de 1990 traduisent de forts écarts entre les zones : la part de l'emploi tertiaire varie de 33 % à 89 %, celle de l'emploi industriel oscille entre 5 et 58 %. Dans une moindre mesure, la proportion d'habitants de plus de 15 ans diplômés d'un Bac + 2 ou plus varie entre 2 et 17 %, celle de diplômés de CAP et de BEP de 8 à 28 %. Enfin, la part des emplois d'ouvriers et de cadres s'échelonne dans les mêmes proportions : respectivement entre 15 et 62 % et entre 17 et 58 %.

Le traitement des valeurs observées sur ces indicateurs pour chaque zone s'est opéré en cinq temps. Un calcul de coefficients de corrélations entre les variables a permis d'identifier le ratio ouvriers/ cadres en tant que premier facteur explicatif des différences entre les zones d'emploi. Puis une analyse en composantes principales a montré une structure d'ordre dans les données. Une analyse factorielle des correspondances multiples a autorisé une identification des principaux facteurs d'ordre dans les données. Une classification automatique des profils des zones d'emploi a été opérée selon une méthode ascendante hiérarchique sur les résultats de l'AFC. L'arborescence ainsi produite différencie trois grands types (tableau 2), à savoir trois France bien distinctes se désagrégeant en 9 classes (voir carte page 92).

Une première France se compose d'un grand nombre de zones situées au nord et à l'est d'une ligne La Rochelle-Grenoble. La France agricole et artisanale se structure autour d'un grand nombre de zones du sud et du sud-ouest en particulier. La France du tertiaire supérieur prend appui sur les métropoles. La France industrielle représente plus de la moitié de l'ensemble des zones classées, tandis que la France agricole et artisanale ne rassemble que 29 % du total, contre 16,6 % pour la France du tertiaire supérieur. Parmi les 3 classes de la France industrielle, le type « emploi industriel ouvrier peu qualifié » concentre à lui seul 99 unités spatiales, soit autant que l'ensemble formé par la France agricole et artisanale. Dans chacune des France s'effectue une hiérarchisation des qualifications entre les trois classes de zones : des

³ Voir (Caro et Hillau, 1996).

Tableau 1 Les 18 indicateurs retenus pour les 348 zones

	Moy.	Max,	Min.
	en %	en %	en %
Part de l' emploi tertiaire en 1990 (1)	57,1	89,4	33,4
Part de l'emploi industriel en 1990 (1)	24,7	58,7	5,4
Part de l'emploi du B.T.P. en 1990 (1)	7,9	20,3	2,3
Part de l'emploi agricole en 1990 (1)	10,2	32,7	0,06
Part des emplois ouvriers en 1990 (1)	39,9	62,5	15,5
Part des emplois cadres en 1990 (1)	29,5	58,5	17,5
Taux de qualification des ouvriers* en 1990 (1)	55,9	75,7	33,4
Taux de qualification des emplois de production** en 1990 (1)	10,9	52,5	3,3
Proportion de diplômés Bac+2 ou plus en 1990 (2)	5,1	17,5	2,2
Évolution des diplômés Bac+2 ou plus de 82 à 90 (2)	2,1	8,6	0,3
Proportion de diplômés CAP-BEP en 1990 (2)	18,8	28,5	8,4
Évolution des diplômés CAP-BEP de 82 à 90 (2)	5,4	8,8	1,5
Taux de scolarisation des 16 à 19 ans en 1990 (2)	90,3	95,8	83,5
Évolution du taux de scolarisation des 16 à 19 ans en (82-90) (2)	10,8	20,1	4,8
Taux de scolarisation des 20 à 24 ans en 1990 (2)	25,2	65,6	8,7
Évolution du taux de scolarisation des 20 à 24 ans en (82-90) (2)	12,6	36,9	1,6
Taux d'activité des 15 à 24 ans en 1990 (2)	40,6	54,9	21,7
Part des - 25 ans parmi les chômeurs au 01/01/93 (2)	28,6	39,9	11,7

Sources : R.P. 82, R.P. 90 et ministère du Travail, sondage au 1/4, sur le lieu de travail (1) et sur le lieu de résidence (2).

* Part d'ouvriers qualifiés sur l'ensemble des ouvriers.

* Part d'emplois ingénieurs, cadres techniques et techniciens sur l'ensemble des emplois de production.

ouvriers non qualifiés (1) aux cadres (3) dans l'industrie et des employés (7) aux cadres (8 et 9) dans les services. Cette hiérarchisation commande l'évolution des autres indicateurs

La France industrielle

Dans le détail, la France industrielle classique se décompose en trois types de zones où la qualification des emplois d'ouvriers varie : le type « Emploi industriel ouvrier non qualifié » (1) se compose de 40 zones différenciées par une prédominance de l'industrie, une sur représentation des ouvriers non auglifiés, une faiblesse de l'emploi cadre et tertiaire, un niveau de formation très faible⁴ et très peu de poursuites d'études. Les zones de l'Indre, de la Sarthe, de la Mayenne et de la Vendée, mais aussi des zones comme Morteau, Louhans, Vimeu sont dans ce cas. Des décentralisations industrielles opérées par l'État dans le Nord-Ouest expliquent cette partition (constructions automobiles en Pays-de-Loire, électricité, électronique en Basse-Normandie). Le second type « Emploi industriel ouvrier peu qualifié » (2) est très proche du premier ; il se définit également par une prédominance de l'industrie, peu de cadres, très peu de poursuites d'études mais surtout une sur-représentation d'emplois de production peu qualifiés et un chômage des jeunes élevé. Ce type est centré sur l'est de la France et le bassin parisien ; il inclut le plus grand nombre d'unités spatiales avec 99 zones réparties dans 7 régions du nord : Picardie, Centre, Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté et Alsace. A l'inverse, le troisième type « Emploi industriel qualifié » (3) se caractérise par une prédominance d'emplois industriels de haute technicité, qualifiés, ce qui va de pair avec une

⁴ Le rapport entre les effectifs diplômés du CAP-BEP et d'un Bac + 2 et plus s'élève ici à 5 ou 6, contre 1,8 en moyenne pour l'ensemble des zones

sur-représentation de diplômés du CAP-BEP, une progression de l'emploi tertiaire entre 1982 et 1990 et une forte élévation du niveau de formation pendant la même période. Des villes moyennes et petites du Nord-Pas-de-Calais, du nord de la Lorraine, du Haut-Rhin, des Côtes-d'Armor et de Seine-Maritime relèvent de ce type (50 zones).

La France agricole et artisanale

Cette seconde France se compose de trois types de zones où les emplois industriels et tertiaires sont sousreprésentés et ceux de l'agriculture et du BTP surreprésentés. Une grande partie des zones relevant de ce grand type se situe au sud de la ligne La Rochelle-Grenoble évoquée ci-dessus. L'emploi non salarié caractérise cette seconde France : le premier type « Emploi BTP et agricole » (4) se définit en effet par une sur-représentation à la fois de l'emploi du BTP et de l'emploi agricole. Une faible part des diplômés du CAP-BEP et un taux maximum d'activité des 15-24 ans caractérisent cet ensemble de 30 zones, toutes situées en Aquitaine, en Languedoc-Roussillon et dans le Massif Central. Un second type « Emploi tertiaire peu qualifié » (5), se démarque par un emploi tertiaire et cadre légèrement prédominant, une sousreprésentation des emplois d'ouvriers, une forte élévation du niveau de formation et des poursuites d'études. Se trouvent ici rassemblées 62 zones abritant exclusivement des petites préfectures ou des souspréfectures en milieu rural, comme celles situées au sud et à l'ouest du Massif Central. Le troisième type qui compose cette France (6), se caractérise aussi par l'absence d'emplois industriels et de diplômés du CAP-BEP. Il se démarque également par une forte scolarisation des jeunes et des poursuites d'études accrues. Sur les 9 zones constituant ce type, on en compte 4 en Corse, 2 en Languedoc-Roussillon, 1 en PACA.

La France du tertiaire supérieur

Cette troisième France se compose essentiellement de zones urbaines que l'on regroupe en trois types bien distincts : un premier type « Emploi touristique » (7) se définit par un emploi tertiaire prédominant et peu de chômage des jeunes. Il s'agit ici d'emplois tenus par des employés, postes liés directement au tourisme (effet « mer et montagne ») situés dans l'hôtellerie, les cafés, la restauration, et les services aux particuliers en général. Près de 50 % des zones de PACA appartiennent à cette classe centrée sur les Hautes-Alpes,

les Alpes-de-Haute-Provence et aui est radicalement différente des deux autres classes où l'emploi est beaucoup plus qualifié. En effet, le second type « Emploi métropolitain » (8) se démarque par une forte sur-représentation des emplois cadres, une qualification maximale des ouvriers ainsi que d'importantes poursuites d'études. Sur 22 capitales régionales, 13 sont présentes dans ce groupe avec 9 autres zones du sud de l'Ile-de-France. La présence de grands établissements publics ou privés explique que Lannion (CNET), Roissy (Aéroports de Paris) et Bagnols/Cèze (CEA) soient dans ce groupe. Enfin le type « Emploi technopolitain » (9) se définit par une absence d'emploi ouvrier, une très forte sur-représentation des emplois cadres et tertiaires, un niveau de formation des habitants et des poursuites d'études maximum et la plus forte technicité des emplois de production. Les métropoles d'équilibre sont toutes inclues dans ce type, à l'exception de Lyon que l'on trouve dans le type métropolitain.

UNE OFFRE DE FORMATION « INDEXÉE » À L'ENVIRONNEMENT LOCAL

La composition sociodémographique des zones d'emploi va donc dépendre très largement de la combinaison de la place de chaque zone dans la hiérarchie des villes et de la nature de son activité économique. A cette composition qui permet d'opérer une partition en trois grandes catégories de zones (les « trois France ») correspond une offre de formation spécifique.

L'offre attractive mais sélective des grandes métropoles régionales

Les zones du tertiaire supérieur proposent une offre étendue de formations jusques et y compris l'enseignement supérieur. Les grands lycées d'État drainent sans difficulté les populations scolaires les plus favorisées et les lycées technologiques n'ont pas de difficulté à attirer « par le haut » des publics scolaires avec des filières complètes de formation jusqu'aux STS, voire aux classes préparatoires technologiques, grandes concentrations urbaines nationales (Paris et zones de l'Ile-de-France) et régionales (Nantes, Orléans, Strasbourg...). Ceci est à rapprocher du fait que ce sont des zones à forte proportion de cadres (grandes administrations, sièges d'entreprises) et de professions intermédiaires. Quelques caractéristiques relatives à la zone métropolitaine de Grenoble sont à cet égard éclairantes.

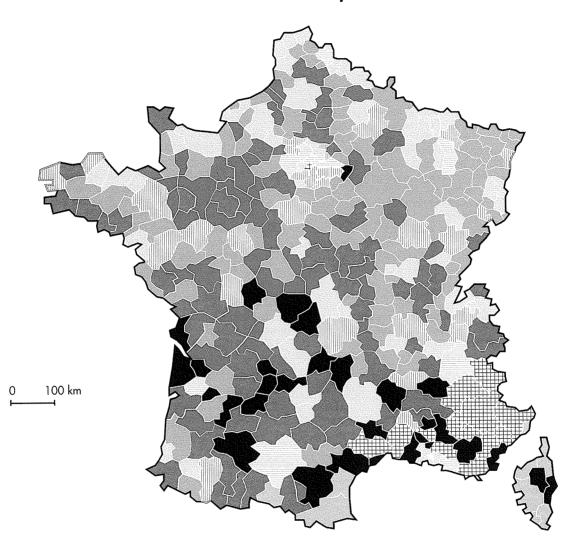
Tableau 2

Définition des trois France (résultats pour 1990)

Types principaux	Nb Ze	%	Cl.	Zones	Nb Ze	%	Les 6 premières variables présentant le plus fort écart positif au profil moyen
France industrielle	189	54,4	1	Emploi industriel ouvrier non qualifié	40	11,5	
			2	Emploi industriel ouvrier peu qualifié	99	28,5	
			3	Emploi industriel qualifié	50	14,4	 Forte augmentation de la part des diplômés Bac + 2 ou plus de 1982 à 1990 Très fort taux d'activité des 15-24 ans Très forte part des diplômés CAP-BEP Forte part des emplois de cadres Forte part des emplois tertiaires Forte technicité des emplois de production
France agricole et artisanale	101	29	4	Emploi BTP et agricole	30	8,6	Très faible part des diplômés CAP-BEP Très faible part des emplois industriels Très forte part des emplois agricoles Très forte part des emplois du BTP Fort taux d'activité des 15-24 ans Très faible technicité des emplois de production
			5	Emploi tertiaire peu qualifié	62	17,9	
			6	Absence d'emploi industriel	9	2,5	 Très faible part des emplois industriels Très faible part des diplômés CAP-BEP Très faible part des moins de 25 ans parmi les chômeurs Très faible part des emplois d'ouvriers Très faible évolution du taux de scolarisation des 20-24 ans de 1982 à 1990 Forte part des emplois du BTP
France du tertiaire supérieur	58	58 16,6	7	Emploi touristique	14	4	1 - Très forte part des emplois tertiaires 2 - Très faible part des moins de 25 ans parmi les chômeurs 3 - Très faible part des emplois industriels 4 - Forte part des diplômés Bac+2 ou plus 5 - Très faible part des emplois d'ouvriers 6 - Très forte part des emplois de cadres
			8	Emploi métropolitain	30	8,6	 1 - Très forte part des emplois de cadres 2 - Très forte part des diplômés Bac+2 ou plus 3 - Très forte technicité des emplois de production 4 - Très forte augmentation de la part des diplômés Bac+2 ou plus de 1982 à 1990 5 - Très fort taux de scolarisation des 20-24 ans 6 - Très forte évolution du taux de scolarisation des 20-24 ans de 1982 à 1990
			9	Emploi technopolitain	14	4	1 - Très faible part des emplois d'ouvriers 2 - Très forte technicité des emplois de production 3 - Très forte augmentation de la part des diplômés Bac+2 ou plus de 1982 à 1990 4 - Très fort taux de scolarisation des 20-24 ans 5 - Très forte part des diplômés Bac+2 ou plus 6 - Très forte part des emplois de cadres
Ensemble	348	100			348	100	

92 ____

Typologie emploi-formation des 348 zones d'emploi



Source: INSEE, RGP 1982 et 1990

France du tertiaire France industrielle France agricole et artisanale supérieur 7- Emploi touristique 4- Emploi du BTP et 1- Emploi industriel emploi agricole ouvrier non qualifié 5- Emploi tertiaire 8- Emploi métropolitain 2- Emploi industriel peu qualifié ouvrier peu qualifié 6- Absence d'emploi 9- Emploi technopolitain 3- Emploi industriel qualifié industriel

L'offre de formation dans une zone « métropolitaine » : Grenoble

Avec sa composition socioprofessionnelle, sa concentration urbaine et sa structure d'offre de formation, Grenoble présente bien les caractéristiques d'une métropole régionale attractive et privilégiée. Grenoble est une « commune-centre » de 154 000 habitants en 1990 dans une véritable région urbaine qui s'est constituée à l'entrée des Alpes. La zone d'emploi de Grenoble compte 531 000 habitants. Sur le plan des structures de formations on y trouve trois universités et des écoles d'ingénieur qui sont favorisées par un voisinage important de grands organismes de recherche (CNRS, CEA, CNET, INRIA, etc.). Les particularités de l'offre de formation de l'enseignement secondaire sont visibles à travers la part respective des effectifs d'élèves aux différents niveaux de formation : la part des formations les plus élevées (niveau III) est sur-représentée à Grenoble alors que la part des formations de

niveau V est moins forte que dans le reste de l'académie. Cet écart constaté du point de vue des structures de l'offre est encore plus net du point de vue de la demande des élèves et des familles : à Grenoble, 33 % seulement des jeunes demandent à entrer dans des formations de niveau V contre 43 % dans l'ensemble de l'académie, tandis que 47 % des jeunes veulent entrer en niveau III contre 36 % seulement dans l'académie. « Cette déformation de la structure de l'offre de formation, tirée vers le haut par la demande dans la zone de Grenoble, peut en partie s'expliquer par la composition socioprofessionnelle de la zone, plus riche en emplois intermédiaires, cadres et professions supérieures, que les autres zones de l'académie. Ceci se traduit par une demande plus importante de poursuite d'études de la part de jeunes habitant sur la zone. Ceci est renforcé par les migrations des élèves hors zone qui viennent étudier à Grenoble. » (Annie Amar, Marie De Besses, IREPD, janvier 1996).

Tableau 3

Comparaison des structures de demande et d'offre de formation pour la zone d'emploi de Grenoble et pour l'académie

	Zone de	Grenoble Grenoble	Académie de Grenoble		
	Structure de l'offre	Structure de la demande	Structure de l'offre	Structure de la demande	
Total niveau V	59 %	33 %	64 %	43 %	
Industrie	32 %	14%	32 %	20 %	
Tertiaire	27 %	19%	32 %	23 %	
Total niveau IV	17 %	20 %	17 %	21 %	
Industrie	10 %	11 %	9 %	11%	
Tertiaire	7 %	9 %	8 %	10 %	
Total niveau III	24 %	47 %	19 %	36 %	
Industrie	10 %	20 %	5 %	17 %	
Tertiaire	14 %	27 %	14 %	19 %	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	

L'offre de formation des zones ouvrières : banlieues et vallées industrielles

A l'opposé, les zones industrielles et en particulier les zones péri-urbaines du nord et de l'est de la France (la quasi totalité de l'Alsace à l'exception de Strasbourg, de la Lorraine à l'exception de Nancy et de Metz) mais aussi des vallées industrielles (comme Oyonnax dans l'Ain ou la vallée de l'Arve dans les Alpes) présentent des populations scolaires d'origine ouvrière le plus souvent, qui sont assez largement scolarisées en enseignement professionnel comme l'atteste la part des

Topographie de zone et concurrence entre établissements scolaires : la zone d'emplois de Fos-sur-Mer¹

Située aux confins d'une région tertiaire (Provence-Alpes-Côte-d'Azur), la zone de Fos-sur-Mer présente des caractéristiques typologiques proches des banlieues industrielles en déclin du Nord et de l'Est de la France. La part de la population ouvrière y est forte (32 % au recensement de 1990 contre 24 % en moyenne régionale), la part des cadres y est faible (8,7 % contre 12 % en région). L'offre de formation, dans laquelle les enseignements professionnels sont bien représentés (10 % des capacités d'accueil de la région pour 7 % seulement de la population totale) reflète cette composition socioprofessionnelle à dominante ouvrière.

Cependant le territoire de la zone n'est pas homogène et l'image plus ou moins « résidentielle » plus ou moins « détavorisée » des communes et des

¹ (Simula, 1995)

quartiers rejaillit sur la réputation des lycées qui s'y trouvent implantés.

C'est ainsi que les deux Lycées professionnels de la ville ouvrière de Port-de-Bouc (49,9 % d'ouvriers, 3,7 % de cadres), l'un à dominante tertiaire, l'autre industriel, souffrent d'un déficit d'image vis-à-vis d'établissements tout proches qui offrent des spécialités de formation concurrentes. Les statistiques des vœux d'affectation des élèves constituent de ce point de vue un bon indicateur d'attractivité de l'établissement : dans les spécialités tertiaires ce sont les lycées de Martigues qui attirent les jeunes de la zone tandis que le lycée industriel d'Istres se montre plus attractif à spécialité équivalente que celui de Port-de-Bouc (où en BEP électrotechnique on relève 13 demandes seulement en 1er vœu pour 30 places disponibles). Les caractéristiques générales de la zone d'emplois, mais aussi le lieu d'implantation de l'établissement, enfin et surtout la carte des formations plus ou moins concurrentielle entre établissements voisins, tels sont quelques uns des facteurs qui pèsent sur les modes de recrutement des établissements scolaires.

effectifs scolarisés en LP plus importante dans ces zones qu'en moyenne nationale⁵. Dans les zones industrielles en déclin qui souffrent souvent de l'image de banlieues défavorisées, la concurrence avec les lycées de centre ville place ces établissements dans des situations défavorables. La logique de vivier d'élèves pour la formation professionnelle s'appuie sur le développement des classes technologiques. Le développement de filières de formation intégrées (CAP, BEP, Bac pro.) et des moyens financiers et pédagogiques supplémentaires alloués dans le cadre des zones d'éducation prioritaire visent à compenser un fort handicap d'image (banlieue de Saint-Étienne, Port-de-Bouc...). Dans les zones économiques les plus dynamiques, les besoins en qualification peuvent pousser certaines entreprises ou branches professionnelles à jouer un rôle important d'impulsion de l'offre de formation (plasturgie à Oyonnax).

L'effet spécifique des zones d'emploi sur la nature de la demande vient ici confirmer un constat déjà opéré sur l'hétérogénéité régionale du territoire (Grelet, Hillau et Martinelli, 1994) et relève de deux déterminants majeurs : la place de la zone dans la hiérarchie urbaine (Paris, métropoles régionales, villes d'importance départementale, etc.) et la nature de son activité économique. Ces deux facteurs combinés définissent la composition socioprofessionnelle de la population, à la hiérarchie urbaine en particulier correspond un poids différencié de la catégorie des cadres qui a des incidences fortes sur les logiques d'investissement scolaire long, à la nature de l'activité correspondent les parts respectives des agriculteurs, des ouvriers et des employés dans la population, avec là aussi des comportements différenciés en matière de « consommation » scolaire.

L'offre de formation en milieu rural

Enfin dans les zones rurales-agricoles, l'offre des spécialités de formation doit souvent faire face à des mouvements démographiques négatifs. Offre assez

^{5 «} Les régions industrielles du Nord et de l'Est et le massif central comptent les plus fortes proportions d'entrée en lycée professionnel. Ce sont 36 % des jeunes des générations concernées dans le Nord, 31 % en Picardie, 29 % en Alsace, Lorraine, Franche-Comté et dans le Limousin. A l'inverse, les lycées professionnels recrutent moins d'un quart des jeunes dans le Centre, l'Ouest et le Sud Atlantique, Midi-Pyrénées, le Sud méditerranéen et l'académie de Grenoble. » (Poulet, 1993).

Environnement rural et présence des acteurs locaux : le Lycée du Diois à Die

Zone d'emplois rurale-agricole, la zone de Crest-Die est située dans le département de la Drôme, marqué par un décalage important entre la ville de Valence (100 000 habitants) et le reste du département très rural. L'offre de formation sur la zone est organisée autour de trois ensembles assez polyvalents : une cité scolaire et un lycée privé à Crest (8 000 hab.), un lycée général à Die. L'offre de formation professionnelle est large pour le niveau V (BEP), mais la poursuite d'études vers le Bac pro. n'est pas assurée localement dans toutes les filières.

Die est une commune de moyenne montagne de 4 500 habitants à l'écart non seulement de la vallée du Rhône mais aussi des stations de haute montagne qui connaissent en saison un regain d'activité économique. Le Lycée recrute dans un tissu extrêmement diffus de petites communes (62 communes qui regroupent 10 000 hab.). La préscolarisation y est insuffisante et les écoles comme le collège et le lycée rencontrent des difficultés de nomination des personnels enseignants.

Une des particularités de l'établissement est que sa tutelle est assurée par le conseil général du département et non par le conseil régional, les élus départementaux ont en effet souhaité la conserver comme garantie du maintien de l'établissement, en vue de permettre aux jeunes du Diois « de faire l'intégralité de leur scolarité, de la maternelle à la terminale sur place, à Die. » (discours du vice président du conseil général de la Drôme).

Cette sollicitude des élus locaux se conjugue à d'autres facteurs de dynamisation de l'établissement : animation d'un réseau d'établissements du bassin du Vercors, participation à un Programme européen de développement, signature d'un Contrat de développement avec le conseil régional.

Ainsi l'offre de formation est quelque peu atypique et diversifiée pour un Lycée d'enseignement général : un BTS Etudes et économie de la construction lui est rattaché. Il dispose aussi depuis 1985 d'une section « sport-nature » qui offre des activités de pleine nature aux élèves depuis la seconde jusqu'au baccalauréat. Une formation professionnelle d'accompagnateur de moyenne montagne la prolonge, assurée pour la partie théorique des Brevets d'Etat par le lycée dans le cadre du GRETA.

Avec un internat qui a été restauré en 1994 et des sections attractives (dont les options « arts plastiques » des sections littéraires, qui s'ajoutent à celles évoquées ci-dessus) le lycée bénéficie d'un recrutement large d'élèves citadins. On retrouve ici la fonction de développement que peut jouer un établissement attractif en milieu rural.

(Monographie d'établissement réalisée par P. Mouy et A. Amar, polycopié, IREPD, Grenoble, 1995).

polyvalente car elle doit offrir une « réponse de proximité » à une demande locale diversifiée. Mais l'architecture en filières de formation dépassant le niveau V (Bac pro., BTN, BTS) s'opère plutôt dans les établissements spécialisés des zones urbaines. Les recrutements des personnels enseignants (plus attirés par les grandes villes) y sont difficiles aussi et c'est là un autre déficit d'image et d'autres formes d'exclusion : une exclusion rurale moins connue parce que plus silencieuse que l'exclusion des banlieues. La formation constitue ici un enjeu important du maintien du tissu économique et social rural, territoire privilégié des « aménageurs », personnalités locales qui portent parfois à bout de bras les structures scolaires. L'exemple ci-dessous illustre un cas type d'établissement rural qui présente pour les élus locaux (conseil général) un enjeu important d'aménagement du territoire.

PROCÉDURES ET ACTEURS PRIVILÉGIENT LA RELATION AUX PUBLICS D'ÉLÈVES

L'obligation légale de scolarisation avant 16 ans dévolue au système d'enseignement public l'oblige à être présent sur l'ensemble du territoire dans sa mission éducative. De la maternelle au collège, l'école doit être une « école pour tous » et l'État s'est organisé pour faire face aux disparités territoriales en particulier avec un maillage très serré du territoire par le « réseau scolaire » et les moyens de transports (ramassage scolaire). Mais les variations démographiques des zones d'emploi dans la durée (flux de population en âge scolaire) vont peser mécaniquement sur la gestion des structures ce qui pose des problèmes complexes aussi bien dans le maintien des structures d'éducation dans les zones rurales en voie

de désertification que dans la création de structures nouvelles dans les zones en développement.

Ceci est particulièrement net lorsque la démographie de la zone présente des fluctuations fortes : zone attractive périurbaine qui évolue d'un espace rural vers un espace résidentiel (Brignolles qui devient espace d'implantation résidentiel et dessert de plus en plus les zones économiques d'Aix-en-Provence, d'Aubagne et de Toulon) ; ou encore zone qui constitue en elle-même un pôle de croissance économique (Sophia-Antipolis près de Nice ou plus récemment Fréjus-Saint-Raphaël). Au contraire, la décroissance démographique d'une zone en déclin (Saint-Étienne) oblige les établissements scolaires à diminuer leurs effectifs, à jouer de la concurrence sur un vivier d'élèves de plus en plus restreint.

Ceci reste vrai pour l'enseignement secondaire long et la formation professionnelle dans la mesure où la continuité du statut scolaire place les enseignements technologiques et professionnels dans une logique « dérivée » de l'obligation scolaire. Ainsi la pression démographique s'exerce sur la demande de scolarisation dans les lycées : dans les lycées généraux mais aussi dans les sections du technique et du professionnel « à gros flux » (bureautique, commerce pour les filles; mécanique, électrotechnique pour les garçons), sections qui jouent une fonction propédeutique importante. Ce cadre général qui place au premier rang des priorités la réponse à la demande sociale d'éducation et de formation a conduit l'appareil d'État à « mailler » le territoire de façon à répondre au mieux à cette demande là où elle s'exprime : en fonction des modes de dispersion/concentration de la population sur le territoire, en fonction de l'évolution de la démographie des zones. Il s'agit pour l'appareil public de répondre à une demande sociale d'éducation et de formation « indexée » à la performance scolaire dans une logique de concurrence entre les jeunes pour un nombre limité de places aux niveaux les plus élevés de formation, d'où l'importance de l'origine socioprofessionnelle des élèves de la zone comme prédicteur des taux de poursuite d'études.

LA RÉGULATION PAR LES PROCÉDURES

La procédure d'orientation et la régulation des rapports offre-demande de formation

Au palier très important de la classe de troisième, l'orientation est régie par décret (14/6/90, modifié le 20/2/92) et peut donner lieu dans chaque académie

à l'élaboration annuelle d'instructions générales de la part du recteur.

La procédure d'orientation établit un système d'allers et retours entre la famille et l'établissement scolaire : élaboration des vœux d'affectation et arbitrage du Conseil de classe (celui-ci tient compte directement des résultats de l'élève sur l'année en cours). Après la phase d'orientation s'opère la procédure d'affectation proprement dite dans un établissement du district scolaire ou du département. La commission d'affectation classe les dossiers en fonction des vœux exprimés et du niveau des résultats atteints et opère l'affectation en fonction des places disponibles dans les différents établissements d'accueil.

Le système de formulation de vœux hiérarchisés de la part du jeune fait qu'avec les notes scolaires les plus basses il risquera de se voir affecter sur ses vœux seconds, et le plus souvent aux sections les moins demandées (logique d'affectation sur dossier). Trois éléments vont ainsi déterminer le destin ultérieur de l'élève : la hiérarchie des vœux qu'il a formulés, ses résultats scolaires en cours d'année et les capacités d'accueil des établissements dans les spécialités demandées.

La base de ce système est donc la performance scolaire du jeune en classe de troisième et l'avis du Conseil de classe. S'il est reconnu apte à poursuivre des études vers les séries générales du baccalauréat, l'administration de l'Éducation nationale a obligation de lui trouver une place dans un établissement aussi proche que possible de son domicile. S'il n'est pas reconnu apte à de tels enseignements ou bien s'il a choisi de lui-même l'affectation à une section d'enseignement technique ou professionnel, cette affectation dépendra des capacités d'accueil dans les établissements concernés.

La procédure d'orientation-affectation est un levier fondamental d'action de l'appareil d'État au niveau local dans la mesure où elle permet d'arbitrer un compromis entre les vœux des élèves et les places disponibles et de réguler ainsi les rapports entre l'établissement scolaire et son bassin de recrutement.

On le voit, le mérite scolaire de l'élève (via la qualité de son dossier) va être à la base d'une réponse aussi équitable que possible de l'appareil éducatif public à la demande des familles mais va aussi étayer une sélection qui, en grandes tendances, privilégiera les catégories d'élèves les plus favorisées sur le plan socioculturel.

Dans un tel cadre et pour en revenir à l'hétérogénéité du territoire et à la diversité des zones d'emplois, les structures de formation professionnelle ne sont pas sans liens avec la réalité économique locale, mais cette relation devra être examinée d'abord sous l'angle de la concurrence scolaire au sein des populations de jeunes, et donc sous l'angle de la composition socioprofessionnelle des familles, car c'est dans une logique de « reproduction sociale » que s'opère cette relation, avant même toute optique d'ajustement aux besoins de l'emploi. Ainsi la notion de « vivier d'élèves » devra être examinée à la fois sous l'angle des volumes d'effectifs mais aussi selon le niveau socioculturel des familles de la zone. On sait à travers des comparaisons interrégionales que les régions à tradition ouvrière ont maintenu un tissu d'enseignement professionnel fort tandis que des régions moins industrialisées du sud de la France ont privilégié un investissement scolaire généraliste et long. Ces grandes caractéristiques territoriales se vérifient à plus petite échelle : la composition socioprofessionnelle d'une zone va déterminer un certain type de « demande sociale » d'éducation : demande « élitiste » dans une zone de métropole régionale où la part des cadres est forte, demande ciblée sur le professionnel (en lien avec des performances scolaires plus modestes) dans les banlieues ouvrières telles que les zones de Saint-Étienne ou de Fos-Étang de Berre.

C'est bien ce que montrent les principaux résultats des analyses typologiques de zones qui opposent sur un premier plan factoriel les métropoles à fortes populations de cadres et au tissu éducatif bien structuré (part des emplois cadres dans la zone en 1990), aux zones non pas rurales mais industrielles (part des emplois ouvriers en 1990), c'est-à-dire à forte proportion de familles ouvrières.

En ce qui concerne **les spécialités de formation** pour un même niveau, il s'agit de réguler les capacités d'accueil sur d'autres critères que les seuls choix des jeunes qui se porteraient massivement vers des spécialités attractives (réparation auto par exemple pour les garçons, sanitaire et social pour les filles...). Ici les liens avec les professions peuvent aider à définir les capacités d'accueil les plus adéquates.

Les jeunes sont donc placés à l'issue du collège dans une situation de concurrence qui positionne dans un même paysage l'ensemble des structures scolaires du second cycle et valorise en premier lieu la recherche des niveaux les plus élevés de formation. Faute d'accéder à un niveau élevé, cette hiérarchie se portera sur les spécialités à un même niveau et dans une même filière.

Au-delà de l'éthique de base de l'école républicaine, et en prolongement des contraintes qu'elle impose aux décideurs de l'appareil éducatif et en particulier aux chefs d'établissements, l'optique générale de gestion de la carte scolaire sera centrée sur la notion de « vivier » : attirer les meilleurs élèves de collège, et pour cela leur offrir des formations prestigieuses si possible en termes de niveau (perspectives d'accès au BTS dans l'enseignement technique et au Bac prodans l'enseignement professionnel) sinon en termes de spécialités.

La véritable question n'est donc pas de savoir si l'État est présent ou non sur le terrain des interactions locales, mais plutôt de se demander comment et dans quel sens il arbitre dans la dynamique de ces interactions. Cette question, comme beaucoup d'autres questions qui touchent à la relation formation-emploi, renvoie in fine à la rupture fondatrice qui s'opère dans les années cinquante entre l'école professionnelle et l'emploi⁶. En France en effet, le gros de l'appareil de formation professionnelle est un appareil public pris dans un faisceau de contraintes qui engage l'ensemble de l'appareil scolaire (tous niveaux et toutes filières -générales, technologiques et professionnelles - confondus). Il en va du fonctionnement de l'appareil d'État au niveau local comme il en va des grands objectifs politiques nationaux : les finalités assignées à la formation professionnelle se fondent dans celles de l'appareil scolaire dans son ensemble (démocratisation de l'enseignement, plus récemment objectif « des 80 % au niveau Bac »).

La procédure de carte scolaire entre échelon local et régional

Nous ne ferons qu'évoquer ici cette procédure qui entre dans les processus de prise de décision au niveau académique et rectoral mais qui joue un rôle central dans une problématique des relations entre structures de formation et environnement sociodémographique des zones. En effet, de même que la procédure d'orientation-affectation régule les rapports de l'établissement scolaire avec son bassin démographique de recrutement, la procédure de carte scolaire constitue la colonne vertébrale d'une régulation

⁶ Nous évoquons ici la « forme scolaire » donnée à la formation professionnelle, qui se distingue de la forme « apprentissage » dominante dans beaucoup d'autres pays. C'est la création en 1939 des Centres de formation professionnelle qui inaugure un processus de prise en charge de la formation professionnelle par l'État et qui trouvera son point d'orgue en 1954 avec la fonctionnarisation des professeurs techniques des centres d'apprentissage. Vincent Troger expose les enjeux et les motifs très divers des partenaires sociaux et de l'administration qui ont conduit à cette séparation, que l'on peut considérer comme une rupture « fondatrice » entre lieu de formation et lieu de travail tant ses conséquences sur l'évolution du système éducatif français seront lourdes et multiples (Formation Emploi, 1989).

d'ensemble au niveau académique et régional en mettant en concurrence les établissements scolaires entre eux pour l'obtention de nouvelles sections à ouvrir dans l'académie. C'est en effet au niveau académique et régional (le rectorat en concertation avec la Région) que sont décidées les implantations de sections nouvelles où les établissements scolaires intéressés à élargir leur palette de formations doivent se positionner comme candidats. La procédure repose sur l'instruction d'un dossier d'opportunité qui « démarre » au niveau de l'établissement (Conseil d'administration et chef d'établissement) et « remonte » vers l'échelon régional en recueillant au passage un certain nombre d'avis (considérations pédagogiques, d'environnement, etc.). C'est la signature du recteur qui arrête en dernier lieu les arbitrages opérés.

Les enjeux de prestige sont là encore importants dans la mesure où l'établissement se positionne auprès des jeunes et des familles dans un certain registre de réputation en fonction de la palette des formations qu'il offre. Les ouvertures des sections des niveaux les plus élevés : les sections de BTS seront convoitées par les lycées techniques qui veulent tirer leur image vers le haut, les sections de Bac pro. joueront un rôle analoque dans les lycées professionnels. De leur côté, les instances académiques et régionales auront à cœur une certaine équité dans les affectations de nouvelles sections : sur un plan géographique entre les départements de l'académie, sur un plan pédagogique en fonction de la qualité des dossiers et des ressources, enfin sur le plan de l'environnement économique. Cependant là encore la logique des viviers d'élèves restera prédominante : il faut ouvrir ou agrandir des établissements là où les populations sont en croissance (création récente d'un lycée professionnel sur la zone en expansion de Fréjus-Saint-Raphaël), il faut créer des sections de bout de filière (BTS, Bac pro.) là où les viviers scolaires sont importants : BTN et BEP. Dans cette optique, la logique d'insertion est parfois détournée de son sens : on ne cherchera pas à savoir si les entreprises locales ont particulièrement besoin de titulaires de BTS, mais on mettra en avant qu'avec un niveau de formation plus élevé les jeunes ont plus de chances de trouver du travail.

LA RÉGULATION PAR LES ACTEURS : DES CONTRAINTES DE LA DEMANDE À L'OBLIGATION MORALE D'INSERTION

Différentes catégories de décideurs sont impliquées dans la prise de décision en matière de carte scolaire autour de la procédure officielle qui fixe les rôles de chacun et le moment de son intervention. L'ouverture d'une section nouvelle dans un établissement est un enjeu particulièrement important pour les personnels de l'Éducation nationale qui ont sur cette ouverture une responsabilité directe : le recteur d'académie qui appose sa signature après instruction du dossier, consultation des partenaires régionaux puis arbitrage favorable donné par le ministre, l'inspecteur de spécialité et le chef d'établissement d'accueil qui vont en assurer la mise en œuvre pédagogique. Cependant le cadre de la procédure officielle qui constitue un minimum requis du point de vue de la consultation des différents partenaires autorise des modalités concrètes extrêmement diverses de prise de décision d'un cas à un autre. L'environnement socioéconomique de la zone géographique peut jouer ici de deux manières : d'une part il est intériorisé par les décideurs qui doivent légitimer la demande et en attester la cohérence locale ou régionale, d'autre part il agit directement sur la configuration du réseau d'acteurs dans lequel va se prendre la décision.

Ces réseaux sont à géométrie variable aussi bien en fonction des spécialités de formation en jeu qu'avec la topographie: présence lourde ou diffuse des branches et des entreprises sur les zones géographiques ou dans une même zone sur tel ou tel type de spécialité.

La prise en compte de l'environnement comme légitimation d'une politique de carte scolaire

La dynamique qui prévaut à cette création peut être très différente d'un cas à un autre et l'implication des personnes aussi. Ainsi pour le chef d'établissement cette ouverture peut marquer le succès d'un projet mené à bien pour lequel il a dû mobiliser fortement différents réseaux (ses propres enseignants, les corps d'inspection, les partenaires professionnels, des élus locaux, etc.) et « arpenter » les couloirs du rectorat ; ou au contraire relever d'une décision qui lui échappe totalement : on lui impose (assez rarement toutefois) une section non désirée. Dans les deux cas, une conduite de légitimation est nécessaire qui renvoie aux logiques de compétences des corps de fonctionnaire. Au niveau du chef d'établissement le dossier doit rester dans les limites d'une validité apparente (« si je demandais des Classes préparatoires aux grandes écoles dans le lycée où je suis, je me décrédibiliserais » nous dit un chef d'établissement d'une commune rurale). Dans le même temps cette même personne ayant fait son diagnostic de l'environnement économique local a demandé et obtenu la transformation d'un BTS Secrétariat en BTS Assistant de PME-PMI. Ici la logique de « vivier » et la logique de « besoins » ont été mises en résonance dans l'argumentaire du dossier. Le rapport à l'environnement entre ainsi dans une logique de légitimation des démarches. Cependant la pertinence du rapport à l'environnement n'est pas immanente : les choix d'ouverture ou de fermeture de sections sont des « construits » qui aboutissent à une offre plus ou moins réussie, plus ou moins cohérente. Les « coups de force » sont rares mais possibles et une formation pourra être créée qui ne correspond à aucun besoin réel de la zone (prestige d'une formation qui trouvera l'appui d'un élu, mauvaise connaissance de la zone par les instances de l'échelon supérieur qui ne permet pas de juger de l'opportunité de cette création, etc.).

Les enjeux d'une ouverture de section pour un chef d'établissement peuvent être très divers et renvoient aux rapports qui unissent la « réussite » de son établissement à la valorisation de son activité et de son identité de métier :

- démarrage d'une nouvelle filière de spécialité qui vient élargir la palette de l'offre de formation de l'établissement (par exemple une section de BEP Commerce à côté de sections de tertiaire de bureau existantes);
- complétude d'une filière qui existait déjà mais qui ne permettait pas d'aller très loin dans les études (une section de BTS qui prolonge un bac technologique, un Bac pro. qui prolonge un BEP). Il peut y avoir là un enjeu d'image pour l'établissement avec parfois la possibilité de mieux remplir les sections amont dans une perspective propédeutique;
- modernisation de la palette avec des diplômes qui ont un effet « vitrine » sur l'établissement et qui le place en concurrence favorable vis-à-vis des établissements similaires de la région (section rare à consonance moderne comme la « domotique » par exemple);
- mise en cohérence d'un ensemble de spécialités qui place l'établissement dans une situation de « pôle » d'excellence pédagogique dans son domaine (ensemble « productique » et « micromécanique » par exemple comme moyen de constituer un pôle mécanique).

On le voit, les effets d'image jouent dans la gestion de la carte scolaire un rôle majeur : la réputation de l'établissement auprès des jeunes et des familles qui conditionne son développement à moyen terme, la crédibilité du proviseur vis-à-vis de sa hiérarchie, etc., sont des phénomènes liés qui concourent à une certaine cohérence entre l'évolution de la structure et son environnement.

A l'échelon académique des logiques semblables sont à l'œuvre : la politique de carte scolaire présentée chaque année par le recteur à l'arbitrage du ministre via la Direction des lycées et collèges s'appuie sur un argumentaire qui vise à légitimer les propositions faites vis-à-vis des grands objectifs de la politique nationale. Les ratios calculés par académies et qui mettent en évidence des positions avancées ou au contraire en retrait de l'académie par rapport à une moyenne nationale peuvent être utilisés pour asseoir les propositions ; dans d'autres cas, ce seront des spécificités régionales et locales qui seront mises en avant par le recteur pour faire valoir des inflexions divergentes avec le schéma national.

Depuis quelques années des outils de diagnostic et d'évaluation ont été mis au point à l'usage des rectorats et des établissements scolaires qui visent à dépasser une connaissance empirique de l'environnement et à mieux instruire la prise de décision en matière de carte scolaire. Le développement de tels outils, leur mise à disposition auprès de l'ensemble des acteurs concernés, internes et externes à l'administration de l'Éducation nationale semblent être des voies possibles d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les processus de prise de décision.

Il doit être argumenté au regard des débouchés potentiels vers l'emploi. Ainsi les capacités d'accueil pour une spécialité donnée doivent se limiter au potentiel d'emploi compte tenu du bassin de recrutement auquel la section est destinée. De fait, des formations très attractives pour les jeunes comme la réparation automobile pour les garçons ou le secteur sanitaire et social pour les filles font l'objet d'une limitation drastique et ce au regard des capacités d'emploi dans ces spécialités (les Services académiques d'information et d'orientation ont institué un système de suivi et des ratios statistiques sur ces questions). On a là l'exemple de procédures qui, appliquées spécifiquement à la carte des enseignements techniques et professionnels, sont susceptibles de contrebalancer la pression de la demande sociale.

La « géométrie » des réseaux

Cependant, là encore, l'économie générale de la procédure reste à dominante « pédagogique » : les avis des corps d'inspection, le rôle du recteur (aidé de ses conseillers) pèsent plus fortement dans la décision finale que les acteurs de l'insertion ou de l'emploi sauf si ceux-ci sont sollicités pour leur appui éventuel. C'est là un autre système de détermination de l'offre de formation par l'environnement socioéconomique, qui transite cette fois par la composition des

« réseaux d'acteurs » et en particulier par le poids des branches et des entreprises dans leurs zones d'implantation. La zone d'Oyonnax qui représente bien dans les typologies les zones d'activité industrielle plutôt en développement et très spécialisée est un exemple parlant du poids dominant d'une branche professionnelle (la plasturgie) qui a organisé son action face aux enjeux et aux structures de la formation.

Le positionnement de la zone en matière de hiérarchie urbaine et d'activité économique ne joue pas que sur la demande d'éducation et de formation des familles, elle a une incidence sur les réseaux d'acteurs qui vont intervenir dans la construction même de l'offre de formation. Ici aussi l'environnement socioéconomique intervient selon la nature des enjeux et,

tout d'abord, selon le domaine de spécialité et le niveau de formation considérés.

Les grands lycées technologiques des métropoles régionales constituent un enjeu de prestige pour les autorités régionales et pour la ou les branches professionnelles concernées. Le rôle du recteur et de ses services dans une métropole régionale, le rôle de l'inspection académique dans une préfecture de département seront plus directs que dans un établissement situé à la périphérie de la région. Cela est d'autant plus légitime que de tels établissements jouent un rôle de plaque tournante à l'échelle de la région entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur (concurrence et complémentarité STS-IUT, poursuites d'études des titulaires de BTS vers l'enseignement supérieur long, etc.).

Filière plasturgique et offre de formation à Oyonnax

Comme Montbéliard avec la construction automobile, la vallée de l'Arve avec le décolletage, Oyonnax représente le cas type d'une vallée industrielle spécialisée de l'est de la France. La vocation économique locale est marquée par la filière plasturgique. Les métiers les plus concernés sont bien sûr au premier chef les métiers spécifiques de la filière mais aussi les métiers associés comme le modelage ou l'outillage mécanique.

La plasturgie prend ici ses racines dans une tradition très ancienne avec la fabrication des jouets et des peignes en bois au XIXe siècle puis la fabrication d'articles en celluloïd au début du siècle. La branche professionnelle y est fortement organisée (Fédération de la plasturgie) tant à l'échelon local que régional et le partenariat avec l'Education nationale est une composante forte de sa stratégie de développement via le fonds d'assurance formation (Plastifaf). La branche dispose sur place d'une personne ressource (déléguée pour la plasturgie, à la Formation) qui travaille en lien permanent avec le Lycée Arbez-Carme. Celui-ci constitue de longue date le lieu privilégié, expérimental, de construction et de mise en œuvre des mesures nationales relatives à la branche et en particulier pour la création des diplômes. La création du Baccalauréat professionnel en 1988 au niveau national doit beaucoup à la participation des enseignants du Lycée d'Oyonnax. Mais la branche, soucieuse de développer un potentiel de qualifications est présente aussi sur d'autres fronts : l'apprentissage (un des

quatre CFA nationaux est implanté ici), les contrats de qualification, la formation continue avec le Groupement d'établissements (GRETA). Enfin les relations directes entre l'établissement scolaire et les entreprises sont nombreuses en particulier autour des formations par alternance comme le Bac pro. ou les contrats de qualification.

Cependant un certain nombre d'évolutions se sont produites ces dernières années qui semblent établir un certain éloignement dans les stratégies des différents partenaires. Des suppressions de diplômes décidées au plan national ou académique sont venues contrarier les projets de la branche : suppression des CAP en trois ans ou encore suppression du Brevet de technicien plastiques. Des mesures compensatoires ont pu être trouvées par des arrangements locaux ou régionaux via les contrats de qualification ou l'apprentissage. Cependant il semble que les meilleurs compromis ne soient pas toujours possibles. C'est ainsi que l'Education natio-nale poursuit dans les académies une politique de carte scolaire qui va à l'encontre des positions de la branche par un développement des sections de BTS plasturgie sur l'ensemble du territoire national, et avec le projet de création d'une section dans une autre région administrative mais distante seulement de 40 km. A l'inverse, la branche a œuvré en par-tenariat avec la région à la construction d'une école privée d'ingénieurs à l'encontre des représentants de l'Education nationale et en particulier du proviseur du lycée.

(Monographie de Marie de Besses, IREPD, Grenoble, 1995).

Entre en ligne de compte aussi l'enjeu « sectoriel » d'une formation qui va déterminer le poids des branches professionnelles dans la prise de décision. C'est ainsi que l'ajustement de la formation à l'emploi peut s'opérer de façon très stricte et localisée lorsqu'une branche professionnelle y a un enjeu fort (bassin d'emploi à fort monopole sectoriel), à l'inverse, des formations transversales et sans enjeu majeur pour les branches comme le tertiaire de bureau peuvent donner lieu à une croissance forte dans la mesure où les besoins des entreprises sont très diffus et difficiles à quantifier.

lci des zones d'emplois très spécialisées, pourront manifester des cas de figure très particuliers et une présence attestée des représentants de branches dans l'évolution de la carte locale des formations. À côté de ces cas types, il faut tenir compte du cas de figure le plus fréquent qui consiste en des zones d'emplois à activités multiples, avec un poids important de l'emploi tertiaire. Se pose la question des organisations de branches soit que l'activité relève de secteurs non marchands (santé, collectivités territoriales, etc.) soit que l'activité relève d'un secteur très diffus et peu structuré (petit commerce, artisanat...).

On a vu tout au long de cette étude à quel point la logique « d'équité scolaire » qui indexe les processus d'orientation des jeunes à la performance scolaire avérée tendait à organiser les structures locales de formation en fonction de l'origine socioculturelle dominante des viviers présents sur la zone. Au point que l'on en vient à se demander quelle part peut jouer la relation de la spécialité de formation à l'emploi pourtant considérée comme essentielle à une bonne efficacité économique et sociale de la formation professionnelle. On peut de ce point de vue retenir deux types d'ajustements économiques possibles de la formation à l'emploi local, compatibles avec le cadre dominant de reproduction sociale que nous avons observé. Le premier correspondrait aux effets induits de la reproduction sociale avec un ajustement global par catégories socioprofessionnelles : la stratification socioprofessionnelle des familles va se retrouver dans la stratification scolaire des enfants. Cela

peut dans certains cas contribuer à maintenir une structure hiérarchisée des professions adaptée à la zone (formations ouvrières plus nombreuses dans les zones industrielles par exemple), mais cela peut aussi accentuer un décalage « historique » lorsque l'activité a fortement évolué (tertiarisation d'une ancienne zone industrielle par exemple). Le second type d'ajustement est un ajustement plus étroit à des emplois qui demandent des qualifications très spécifiques. Dans ce second cas l'ajustement « volontariste » est compatible avec les phénomènes de reproduction sociale à condition qu'il ne porte pas sur les grandes « masses » des flux de formés. Cela concernerait un volant minoritaire de formations et d'emplois (industriels notamment) tandis que la majorité des parcours de jeunes orientés vers des emplois de services autoriseraient à des dispersions beaucoup plus larges des formés dans des activités où la logique du niveau culturel prime sur une technicité particulière.

Quoiqu'il en soit on peut considérer que la logique « d'élévation du niveau » développée par le ministère de l'Education nationale risque de rencontrer des logiques alternatives si les régions se saisissent des prérogatives qui leur sont données désormais. Non pas forcément qu'elles iraient à contre-courant de ce mouvement mais elles pourraient très bien introduire d'autres critères dans la prime au développement de la formation professionnelle notamment avec la recherche d'une cohérence plus forte des structures de formation avec la dynamique économique locale et régionale. La recherche d'un compromis entre l'élévation du niveau des connaissances des jeunes et la structure de l'emploi local peut trouver des solutions de plus en plus diverses en fonction des réalités sociodémographiques locales... et des critères politiques de décideurs régionaux et locaux de plus en plus autonomes. Dans cette perspective, la formule de décentralisation qui semble prévaloir en France par contractualisation entre l'Etat et les régions prend tout son sens dans la mesure où elle devrait fixer le cadre de constitution des compromis possibles entre logique centrale et autonomie locale.

> Patrice Caro IRADES Bernard Hillau Observatoire régional des métiers, PACA

Bibliographie

Caro P., Hillau B. (1996), « Les trois France de l'offre de formation » in Constructions et régulations locales de l'offre locale de formation, Document n° 117, Céreq, série Synthèse, décembre.

Céreq, DEP, DLC, INRP (1993), Décentralisation de la formation : marché du travail, institutions, acteurs, Collection des Études n° 64, novembre.

DEP (1993), Géographie de l'école, ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation et de la prospective.

Formation Emploi (1989), « Les centres d'apprentissage de 1940 à 1960, le temps des initiatives », n° 27-28, Céreq, juillet-décembre.

Grelet Y., Hillau B., Martinelli D. (1994), Portraits régionaux de l'emploi et de l'insertion des jeunes, Document n° 95, Série Observatoire, Céreq, juin.

Larceneux A. (1997), « Mécanisme de décision et contexte local », Formation Emploi, n° 59, juillet-septembre

Poulet P. (1993), « Le constat de la diversité régionale de l'enseignement du second degré en 1990 » in Décentralisation de la formation, marché du travail, institutions, acteurs, Céreq, Collection des Études n° 64, novembre, p. 65-71.

Simula P. (1995), Le marché de la formation professionnelle initiale. Le cas des formations de niveau V dans la zone d'emplois de Fos-sur-Mer, Céreq, polycopié, août.